



Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural Provence Alpes Côte d'Azur  
MIN 51 – 15 avenue Pierre Grand  
84 953 CAVAILLON cedex  
Tél. 09 70 40 64 30 Mail : [ardear-paca@orange.fr](mailto:ardear-paca@orange.fr)  
N° SIRET : 509 252 490 00032 – Code APE : 9499Z  
N° d'organisme de formation : 93 84 03722 84

## Fiche d'inscription formation

Veillez lire attentivement [nos conditions générales d'utilisation](#), ainsi que [notre règlement intérieur](#), avant toute demande d'inscription à une formation.

Nous attirons votre attention sur le fait que : *"Toute inscription nécessite en premier lieu le renvoi du bulletin d'inscription ou la réponse au formulaire d'inscription en ligne. [...] L'inscription est actée à la réception de la convention de formation complétée et signée par le stagiaire et du règlement de la formation ou du chèque de réservation s'il est demandé."*

Avant la formation, merci de nous retourner cette fiche d'inscription complétée et signée,

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées postales :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

Situation professionnelle :  Chef d'exploitation /  Salarié(e) /  Porteur de projet /  Autre :  
..... Si installé-e, date d'installation :

Niveau de formation initial :  Fin scolarité obligatoire /  BEP /  BAC /  BAC +2 /  BAC +3 et 4 /  BAC +5 et plus

Quelles sont mes acquis et mon niveau par rapport à la thématique de formation

Quelles sont mes attentes par rapport à cette formation ?

Je fais part de besoins spécifiques pour pouvoir accéder à cette formation (emploi du temps, personne en situation de handicap) :

La formation a un coût de 224€/jour (agriculteurs) ou 175 €/jour (salariés) (hors frais interventions extérieures) :

Mes frais de formation sont pris en charge par

Je prendrai à ma charge les frais de formation.

Je m'engage à prévenir l'ARDEAR PACA le plus rapidement possible en cas d'empêchement pour participer à cette formation.

J'autorise l'ARDEAR PACA à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature :

Formation

# Baux ruraux : connaître le statut du fermage et savoir répondre aux questions les plus courantes



**07 et 09 novembre 2023 (matin)**  
**En distanciel (visio conférence)**

## Objectifs de la formation :

- Connaître la réglementation relative au statut du fermage et savoir répondre aux questions les plus courantes : conclure un bail, ses conditions de validité, son renouvellement, sa résiliation, le montant du fermage,...
- Avoir des notions sur le rôle et le fonctionnement du Tribunal paritaire des baux ruraux.

**Public visé :** Agriculteurs-trices de la région PACA référents foncier et militants (confédération paysanne), Salarié-es animateur-trice agricole

**Pré-requis :** Pas de pré-requis

**Coût de la journée :** 224 € pour 7h de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 3000 €/an/contributeur

Pour les salarié.e.s : 175 € - prise en charge possible par l'OPCO (OCAPIAT dispositif Boost)

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation et le règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation :** 2 matinées (7 heures) / 9h30-13h – 7 stagiaires minimum, 14 stagiaires maximum par session – 100 % en distanciel

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
mail : [contact@ardearpaca.org](mailto:contact@ardearpaca.org)

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)



N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284





# Baux ruraux : connaître le statut du fermage et savoir répondre aux questions les plus courantes

**07 et 09 novembre 2023 (matin)**  
**En distanciel (visio conférence)**

## Programme de la formation :

**Intervenante** : Delphine Gavend, juriste à la confédération paysanne

### Objectif pédagogique : Maitriser les fonctionnalités du statut de fermage

Présentation, objectif et tour des attentes

Connaissances de base des stagiaires sur le sujet

Historique du statut de fermage

Champs d'application du statut du fermage : différence prêt à usage / bail à ferme, baux dérogatoires au statut du fermage...

Montant du fermage et révision du montant

### Objectif pédagogique : Connaître le statut du fermage et savoir l'appliquer dans des situations non contentieuses

Conclusion d'un bail

Le droit de préemption du preneur en place.

Les cas de résiliation et de non-renouvellement.

Organisation des tribunaux paritaire des baux ruraux.

Leurs compétences. Le déroulement des procédures et les démarches (conciliation, expertise, jugement...).

Évaluation et quizz – bilan à chaud

## Modalités pédagogiques :

Formation 100 % en distanciel, via l'outil zoom et lien dropbox, mise à disposition de ressources en ligne et temps de participation à une communauté de stagiaires. Apports théoriques et échanges/questions à partir des cas des stagiaires

## Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

**Indicateur de résultat** : 92 % de satisfaction des formations de l'ARDEAR PACA en 2022

## Renseignements et inscriptions

: Oriane Mertz - 07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org

**Inscription avant le 31 octobre.**

**Accès aux personnes en situation de handicap** : Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.



### CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

### ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)